



Marché « prestations voyages et hébergement »

Pour le compte de l'association loi 1901 « Journalisme et citoyenneté », recherche d'un prestataire pouvant assurer la réservation de billets d'avion pour des vols intérieurs en France et pour des vols internationaux, la réservation de billets de train SNCF, Thalys, Lyria et Eurostar ainsi que la réservation d'hébergements en France et à l'étranger.

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Date limite de réception des offres : 12 août 2022 à 18h00 heure de Paris.



Ce projet est soutenu par l'Union Européenne

**Soutien aux médias indépendants servant
l'intérêt public au Sud de la Méditerranée**

Table des matières

Préambule	2
ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ	2
ARTICLE 2 - CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES	2
2.1 – Forme et durée du contrat.....	2
2.2 - Délai de validité des offres	3
2.3 - Modalités de financement et règlement	3
2.4 – Non-Exclusivité.....	3
2.5 – Forme juridique de l’attributaire	3
ARTICLE 3 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	3
3.1- Contenu des plis	3
ARTICLE 4 – SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES.....	4
4.3 Interrogation des candidats, régularisation.....	5
4.4- Conditions d’attribution.....	6
ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES	6
ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	6

Préambule

L'association loi 1901 « Journalisme et citoyenneté » organise depuis 15 ans les Assises du journalisme de Tours. Depuis 2018, elle organise également les Assises internationales du journalisme de Tunis et lancera, par ailleurs, en 2022, la première édition des Assises européennes du journalisme de Bruxelles. L'association met par ailleurs en œuvre des projets dans le domaine de l'éducation aux médias et du soutien aux journalistes dans les pays du Maghreb, d'Afrique sub-Saharienne et du Proche-Orient.

Dans le cadre de ses activités, l'association est régulièrement amenée à faire voyager ses salariés ainsi que des intervenants et participants impliqués dans les différents événements et projets.

Les prestations de voyages achetées par l'association concernent principalement des billets de train SNCF en France, des billets Thalys, des billets d'avion de ou vers l'Europe, le Maghreb, le Proche-Orient ainsi que des hébergements en France ou à l'étranger. Plus exceptionnellement, l'association est amenée à acheter des billets d'avion de vols intérieurs en France, de vols internationaux de ou vers l'Afrique Sub-saharienne, des locations de voitures, des transferts aéroport à Paris.

L'association fait régulièrement voyager des personnes qui ne maîtrisent pas le français (arabophones ou anglophones notamment). Un nombre significatif de personnes dont les voyages sont organisés par l'Association sont soumis à obtention de visas pour voyager.

Financée majoritairement par le biais de subventions publiques françaises ou européennes, l'Association est tenue de procéder à des mises en concurrence pour sélectionner ses prestataires, notamment pour l'achat de ses prestations de voyages et d'hébergement.

L'association, structure à taille humaine, compte à ce jour une équipe de six membres, et souhaite donc sélectionner par le biais de cette mise en concurrence un prestataire qui saura être un véritable partenaire de l'équipe et qui fera preuve d'écoute, d'agilité, de flexibilité et de disponibilité.

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE

La consultation a pour objet la délivrance de prestations de services de voyages d'affaires et de services associés, ainsi que des prestations de conseil et de gestion pour les déplacements individuels et collectifs de personnes prises en charge par l'Association « Journalisme et Citoyenneté » dans le cadre de ses activités, ainsi que pour les déplacements de ses salariés.

Le contrat objet de la consultation est un contrat-cadre.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

2.1 – Forme et durée du contrat

Le contrat est un contrat-cadre, mono-attributaire conclu avec un seul opérateur économique. Les commandes sont réalisées par bons de commande. Le contrat-cadre prend effet à compter du 1^{er} septembre 2022 pour une durée d'un an renouvelable 2 fois maximum . Il n'est pas reconductible tacitement.

2.2 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

2.3 - Modalités de financement et règlement

Les prestations commandées dans le cadre du contrat-cadre sont financées sur les ressources propres de l'association « Journalisme et citoyenneté ». Elles sont réglées par virements ou/et par chèques. Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la date certaine de réception des documents comptables.

2.4 – Non-Exclusivité

Le contrat-cadre est non-exclusif et prévoit une possibilité pour l'association « Journalisme et Citoyenneté » de conclure des marchés de prestations similaires avec d'autres prestataires.

2.5 – Forme juridique de l'attributaire

L'offre est présentée par une seule entreprise ou par un groupement qui doit indiquer tous les membres du groupement lors de son dépôt. Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent pas cumuler les deux qualités.

ARTICLE 3 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des candidats sont entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

3.1- Contenu des plis

Chaque candidat doit produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature
- La présentation de l'entreprise ou des entreprises composant le groupement
- La copie du ou des jugements prononcés, *si le candidat est en redressement judiciaire*
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet de l'accord cadre, réalisées au cours des trois derniers exercices
- Une description de l'équipement technique (affiliation à des systèmes de réservation...) dont le candidat dispose pour la réalisation du marché
- Les références de marchés portant sur le même objet ou à défaut le descriptif détaillé des moyens matériels et humains de l'entreprise
- La preuve de l'immatriculation au Registre des opérateurs de voyages et de séjours auprès de la commission d'immatriculation d'Atout France - Agence de développement touristique de la France,

conformément aux articles L.211-18, R.211-20 et R.211-21 du code du tourisme et à l'arrêté du 23 décembre 2009.

- Si le candidat est un groupement d'entreprises, les renseignements visés ci-dessus doivent être fournis pour chacun des membres du groupement. De même, pour justifier des capacités d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit l'ensemble des renseignements visés ci-dessus concernant cet opérateur économique. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur pour l'exécution de l'accord-cadre, il produit un engagement écrit de l'opérateur économique.
- Si le candidat est une société de création récente (société de moins de 3 ans d'existence), il peut fournir, en lieu et place de la déclaration concernant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices, tout autre document considéré comme équivalent (déclaration appropriée de banque, attestation comptable relative à l'état financier de l'entreprise depuis sa création...). Il peut également fournir la liste des éventuelles prestations en cours précisant, pour chacune d'entre elles, le montant et la nature des prestations afin de palier à l'absence de certificats de capacité pour des marchés similaires.

Le dossier à remettre par les candidats comprendra en outre obligatoirement, les documents suivants.

1. Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU), complété ;
2. Une offre technique qui devra présenter a minima les éléments suivants :
 - Présentation de la procédure de réservation off-line
 - Description, le cas échéant, de l'outil de réservation en ligne : Fonctionnalités et ergonomie
 - Description de la procédure d'assistance aux utilisateurs
 - Description de la procédure de réservation de nuitées
 - Délais de traitement selon l'urgence de la demande, horaires d'ouverture
 - Description de la procédure de délivrance des billets/vouchers, de la location de voitures et de la réservation de navettes/transferts/assistance visas
 - Description du système de Service après-vente et garantissant la sécurité, l'assurance et l'assistance aux voyageurs
 - Politique de sécurité des systèmes d'information : description du système de sécurisation des données et de protection des données personnelles (RGPD)

ARTICLE 4 – SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

4.1- Sélection des candidatures

A l'ouverture de l'enveloppe, les conditions de sélection des candidats sont les suivantes : Capacités techniques, financières ou professionnelles suffisantes pour réaliser les prestations objet du contrat-cadre.

4.2 - Jugement des offres

Les offres sont appréciées financièrement par rapport au montant total de l'offre, qui est calculé par l'association « Journalisme et Citoyenneté » en multipliant les prix indiqués par le candidat dans son BPU par les quantités indiquées dans ce document (quantités non contractuelles). Pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse, les critères utilisés sont les suivants :

1 – Valeur technique appréciée à partir du mémoire technique (coefficient de pondération de 70% avec une échelle de notation de 0 à 20) dont les sous-critères sont les suivants :

1. Compréhension du besoin, pondéré à 15 %.
2. Qualité des prestations de réservation proposées en off-line (interlocuteurs, horaires...) et capacité à traiter l'ensemble de demandes émises par l'association pondéré à 25%
3. Qualité des prestations liées à la mise en œuvre du portail de réservation en ligne pondéré à 30%, dont :
 - Couverture fonctionnelle du portail unique de réservation et capacité à traiter l'ensemble de demandes émises par l'association.
 - Ergonomie du portail unique de réservation ;
 - Qualité de la formation et de l'accompagnement au démarrage.
4. Moyens mis en œuvre pour assurer la bonne exécution des prestations et la continuité de service de l'ensemble des outils et process, pondéré à 15 %.
5. Qualité du conseil, du reporting et des prestations associées, pondéré à 15 %.

2 - Prix des prestations (Coefficient de pondération de 30 %)

En cas d'égalité après application de ces critères, pour le classement des candidats et la détermination de l'offre économiquement la plus avantageuse, l'offre du candidat ayant obtenu la meilleure note sur la base du critère n° 1 est classée en première position. En cas d'égalité après application de la règle précédente, le candidat ayant présenté l'offre la moins-disante est classée en première position.

Les offres suivantes sont rejetées :

- les offres anormalement basses,
- les offres inappropriées, ou inacceptables,
- les offres qui demeureraient irrégulières, après demande de régularisation de l'association restée sans effet,
- les offres des candidats n'ayant pas répondu à une demande de précision ou de complément, ne permettant pas au Pouvoir adjudicateur de procéder à leur analyse.

Les candidats sont informés que l'association « Journalisme et citoyenneté » se réserve la possibilité d'attribuer le contrat-cadre sans demande de précision, ou demande de régularisation d'aucune sorte.

4.3 Interrogation des candidats, régularisation

4.3.1 Demande de précisions

En cas de besoin, l'association « Journalisme et citoyenneté » peut interroger un ou plusieurs candidat(s), uniquement par courriel, afin que celui (ceux)-ci précise(nt) son (leur) offre et réponde(nt) aux éventuelles questions soulevées par la solution technique et le montant qu'il(s) propose(nt). Cette procédure se déroule dans des conditions de stricte impartialité, neutralité, transparence et équité. Le pouvoir adjudicateur ne peut donner à certains candidats des informations susceptibles de les avantager par rapport à d'autres. Les demandes de précisions ne doivent en aucun cas conduire à formuler une nouvelle offre. Les candidats sont

informés que les demandes de précision sont une possibilité offerte au pouvoir adjudicateur et non une obligation d'interroger les candidats dont l'offre est « imprécise ».

4.3.2 Demande de régularisation

En cas de besoin, l'association « Journalisme et citoyenneté » peut demander au(x) candidat(s) concerné(s), de régulariser leur offre. Ces demandes ne doivent en aucun cas conduire à formuler une nouvelle offre financière et ne peuvent avoir pour effet de provoquer une modification des caractéristiques substantielles de l'offre initiale.

4.4- Conditions d'attribution

L'offre la mieux classée est retenue à titre provisoire en attendant que le candidat remette son offre signée. Le délai imparti par l'association « journalisme et citoyenneté » à l'attributaire pour remettre ces documents est indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; ce délai ne peut être supérieur à 15 jours.

L'association « Journalisme et citoyenneté » se réserve, dans tous les cas, la faculté de ne pas donner suite à la présente procédure.

ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les plis doivent impérativement être reçus sous forme dématérialisée aux deux adresses emails suivantes : m.rantissi@journalisme.com Mariana Rantissi, chargée de Projet SahafaMED jerome.bouvier@journalisme.com. Président de l'Association Journalisme & citoyenneté.

Il est recommandé aux candidats, d'accompagner, dans les délais impartis pour la remise des offres, leur offre électronique d'une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier. Les offres électroniques et les copies de sauvegarde doivent impérativement parvenir à l'Association Journalisme et Citoyenneté avant la date limite de remise des offres indiquée en page de garde. Au-delà les plis ne sont pas ouverts.

ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leurs seraient nécessaires au cours de la consultation, les candidats doivent faire parvenir, au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande à m.rantissi@journalisme.com